

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 12 AVRIL 2018
--

Conseillers

élus :

14

Conseillers

présents :

11

Absents

excusés

avec procuration :

1

Absents

excusés :

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le douze avril deux mil dix-huit, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Claude

ADAM Denis

BERTSCH Jacquy

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

HERMANN Gilles

KRETZ Patrice

SCHIEBER Denis

UTTER Sylvie

Membre absent excusé avec procuration: HATSCH André donne procuration à BOURGEOIS Patricia

Membre absent excusé : KRETZ Patrick

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 27 mars 2018
- 2 Examen et adoption du budget primitif 2018
- 3 Arrêt final du PLU
- 4 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 23 mars 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 23 mars 2018

Adopté à l'unanimité des membres présents

2. Examen et adoption du budget primitif 2018

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, **le conseil municipal après en avoir délibéré:**

Adopte le budget primitif 2018 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	555 766,54 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	555 766,54 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	254 482,57 €
Total des recettes de la section d'investissement :	254 482,57 €
Total du budget en dépenses:	810 249,11 €
Total du budget en recettes :	810 249,11 €

Les crédits sont spécialisés par chapitre et par article

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Arrêt final du PLU

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et, qu'en application de l'article R 153-12 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2010 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 19 décembre 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables

Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Les documents d'élaboration du projet ont été tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement.
- Un registre a été mis à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture jusqu'à l'arrêt du PLU. Il contient de nombreuses remarques et de nombreux courriers ;
- 2 Réunions publiques ont été organisées avec la population ;
- Plusieurs réunions de concertation avec les acteurs du monde agricole ont été organisées (exploitants, chambre d'agriculture, élus) pour trouver un bon compromis sur la délimitation des zones agricoles ;
- Des éléments d'information sur l'élaboration du PLU ont été relatés dans le bulletin municipal et affichés en mairie.

et qui a donné lieu au bilan qui suit (pour le bilan complet cf. annexes à la présente délibération) :

- Les réunions publiques ont été annoncées plusieurs jours avant et ont été organisées en début de soirée afin d'être accessible au plus grand nombre, en dehors des heures habituelles de travail. Chacune d'elle a réuni de 30 à plus de 50 personnes. Elles ont permis d'informer les habitants sur la procédure, le contenu du PLU, les grandes orientations du projet communal ainsi que les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Chaque réunion s'est déroulée en deux temps : un temps consacré à la présentation du projet et un temps d'échanges avec le public. Plusieurs questions ont été posées, notamment sur les projets d'extensions de la commune, les orientations du SCoT en matière de densité et de mixité, la planification du développement des exploitations agricoles...
- La population a également été informée de l'avancement du projet via des panneaux d'affichages et des éléments dans le bulletin municipal.
- Un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables a eu lieu en conseil municipal. Suite à ce débat, des orientations ont été complétés.
- Suite à la réunion avec les Personnes Publiques Associées, des changements importants ont été mis en œuvre, notamment sur la problématique des surfaces d'extension pour l'habitat.
- Les remarques inscrites au registre de concertation ont fait l'objet de réponses argumentées de la part de la commune. Elles sont détaillées dans le document annexe du bilan de la concertation.

Vu la concertation menée avec les personnes publiques associées à la suite du premier arrêt du PLU et qui a conduit à faire évoluer le projet comme suit :

-Reclassement du lieu-dit Bruehli en Aa compte-tenu de la délivrance d'un permis de construire par arrêté préfectoral. **Le conseil municipal, s'étonne que ni l'avis des citoyens, ni l'avis des communes voisines, impacté par le plan d'épandage et ayant émis des réserves, n'ont été prises en compte par la Préfecture pour la rédaction de l'arrêté.** Plusieurs solutions de classement ont été évoquées et chaque conseiller s'est exprimé et a donné son avis sur les différentes solutions proposées. Le conseil municipal décide de réaliser le vote à bulletin secret. **Avec 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le projet consistant à classer uniquement le projet d'extension en cours, en Aa et le reste du terrain en Ab est retenu.**

-Reclassement des terrains Ub au centre du village en zone Ac car ces terrains d'une surface cumulée de plus de 1 hectare sont à ce jour entièrement grevés par des périmètres de réciprocité agricole. Ils sont donc en l'état inconstructible car leur localisation à proximité directe d'une exploitation rend inenvisageable l'obtention d'une dérogation. **Avec 12 voix pour et 2 abstentions, dans l'attente d'une sortie d'exploitation complète ces terrains sont reclassés en zone Ac** (CM du 01.02.2018). Le reclassement en zone IIAU aurait pu être envisagé mais au détriment des autres zones AU du village, qui elles, représentent un potentiel d'urbanisation plus réaliste à l'horizon 2030.

-Redéfinition des zones Aa sur la base de propositions de la Chambre d'Agriculture (CA67) : Cela a abouti à la définition de nouveaux secteurs pour le développement de l'activité agricole en tenant compte des nuisances et des enjeux de développement futur du village.

Avec 13 voix pour et 1 voix contre, la transformation de certaines zones Aa direction route de Bindernheim en zone Ac est retenue (CM du 01.02.2018).

Avec 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le reclassement en zone Aa d'une zone en direction de Neunkirch est retenu (CM du 01.02.2018).

-La conservation des zones IAU et IIAU route de Bindernheim est retenue à 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions (CM du 01.02.2018).

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés

Après en avoir délibéré,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du document d'urbanisme. Le bilan détaillé et ses annexes seront annexés à la présente délibération.

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.

**Voté à 9 voix pour
Et 3 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André, UTTER Sylvie)**

4. Divers

- Eclairage public

Une subvention peut être obtenue pour tout remplacement de candélabre. En effet, le PETR soutient les projets liés aux économies d'énergie. Dès réception de nouveaux éléments, le point sera rediscuté lors d'un prochain conseil municipal.

- Permis de construire

Un permis de construire a été déposé par l'EARL KRETZ en date du 9 avril, pour la création d'un bâtiment agricole destiné à l'élevage. Le conseil municipal sera amené à émettre son avis lors de la prochaine réunion.

- Osterputz

La traditionnelle opération de nettoyage de printemps aura lieu samedi 21 avril 2018. Le départ est fixé à 8 h 30 à la Mairie.

- Fibre optique

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans la commune, elles dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier. Une note d'information sera distribuée à tous les administrés.

Fin de séance à 22 heures 00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie